UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, fax 031 388 87
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 11 décembre 2020

Pour tout renseignement complémentaire :
Adrian Haas, directeur de l'UCI, tél. 079 717 24 24
Alain Hauert, direction du projet, responsable de communication de l'UCI, tél. 078 631 61 43

Classement des communes du Jura bernois: Moutier défend à nouveau sa 1re place et est de retour dans le groupe de tête

L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a présenté aujourd'hui à Tramelan les résultats du 6e classement des communes concernant la région du Jura bernois. Celui-ci a comparé et évalué la favorabilité économique et l'attrait de 15 communes. La gagnante, comme lors des deux dernières mises à jour en 2016 et 2012, est la ville de Moutier. Dans le classement actuel, la commune gagnante a non seulement obtenu la première place au classement général, mais également trois «victoires de catégories» et se trouve à nouveau dans le groupe de tête en comparaison cantonale.

En 1998, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a lancé l'idée d'analyser les qualités des communes bernoises en tant que sites d'implantation et de les évaluer dans le cadre d'un classement. En effet, dans la compétition entres sites d'implantation, les communes disposent de leurs «propres armes» et contribuent elles-mêmes à l'aménagement de leur environnement économique. L'UCI poursuit deux objectifs avec ce projet: d'une part, le rapport doit montrer aux communes leurs points forts et faibles lors de l'évaluation en tant que site d'implantation entrepreneurial en comparaison transversale (analyse comparative) et, d'autre part, des entrerprises intéressées, mais également des cadres, conseillers et particulierse doivent y trouver des informations et conseils utiles. L'évaluation des communes se base sur une procédure complexe d'analyse comparative à l'aide des critères «Impôts et taxes», «Accessibilité des transports», «Construction, règlements, surfaces», «Facteurs d'appréciation subjectifs» et «Environnement et qualité de vie».

Dans la mise à jour actuelle, par rapport aux classements antérieurs - nous avons surtout apporté des changements d'ordre structurel, notamment à la demande des communes participantes. Pour la première fois, des données secondaires ont été utilisées, ce qui a quelque peu réduit la charge de travail pour toutes les communes participantes. Par ailleurs, l'occasion a été saisie pour améliorer la qualité et la transparence grâce à des optimisations méthodologiques .

Dans l'ensemble, on constate que les communes classées dans la région du Jura bernois obtiennent des résultats très différents. En particulier, les régions périphériques ont des conditions préalables nettement moins favorables dans certains groupes de facteurs que les communes proches du centre ou Moutier en qualité de centre urbain du Jura bernois. Cela est particulièrement évident dans le domaine de la desserte des transports, où la différence entre les communes dans le groupe de tête et les «dernières» est très grande.

Ce qui est réjouissant, c'est qu'aucune des communes évaluées n'a été classée dans un groupe plus mauvais, qu'il y a quatre ans, toutes les communes ont soit réussi à garder leur classement, soit même à passer dans un groupe supérieur. La commune gagnante de Moutier fait même partie du groupe de tête dans le classement actuel - après avoir été classée dans le groupe 2 lors de la dernière mise à jour en 2016. Les deux autres communes sur le podium général, à savoir Saint-Imier et Sonceboz-Sombeval, montent également d'un groupe, à savoir du groupe 3 au groupe des poursuivants (groupe 2).

En attendant, la grande majorité des communes analysées dans le Jura bernois se classent dans le groupe 3. Il s'agit de 9 communes sur 15, soit exactement 60%. Le groupe 4 se réduit de 6 à 2 communes seulement, tandis que dans le groupe 5, il ne reste qu'une commune.

Moutier gagne avec 10 points d'avance sur Saint-Imier

Dans le classement global de la région du Jura bernois, la ville de Moutier reste clairement en tête. En plus de la victoire générale, elle remporte aussi la victoire des catégories dans 3 des 5 groupes de facteurs évalués («Accessibilité des transports», «Construction, règlements, surfaces» et «Facteurs d'appréciation subjectifs»), bien qu'il y ait encore un certain potentiel pour une meilleures évaluation, en particulier dans le facteur d'implantation «Facteurs d'appréciation subjectifs». Mais le potentiel d'amélioration le plus important à Moutier – comme c'est généralement le cas pour toutes les communes et aussi en comparaison cantonale – se situe dans le groupe de facteurs «Impôts et taxes».

Les communes suivantes atteignent des places sur le podium lors du 6e classement des communes de l'UCI dans la région «Jura bernois»:

- **1re place Moutier (164,0 points)**
- **2e place Saint-Imier (153,9 points)**
- **3e place Sonceboz-Sombeval (150,6 points)**

Pour la première fois, les communes les mieux classées par groupe de facteurs ont également été dinstinguées dans le classement actuel. Les communes gagnantes correspondantes sont: Péry-La Heutte (dans le groupe de facteurs «Impôts et taxes»), Moutier (dans le groupe de facteurs «Accessibilité des transports»), Moutier et Tavannes (ex aequo dans le groupe de facteurs «Construction, règlements, surfaces»), Moutier et Saint-Imier (ex aequo dans le groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs») et Tramelan (dans le groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie»).

En résumé, selon l'équipe du projet, on constate que les communes du Jura bernois prennent au sérieux la compétition entre sites d'implantation et s'efforcent, dans la mesure du possible, d'améliorer continuellement leurs conditions d'implantation. Cela permet également d'atteindre un objectif important du classement: à savoir, montrer aux communes qu'elles disposent de leurs propres «armes» dans la compétition entre sites d'implantation et les inciter à les utiliser.

Annexe : 6e classement des communes – Jura bernois (Mise à jour 2019/2020)

Classement des communes de l'UCI

Depuis 1999, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) analyse et évalue périodiquement les qualités des communes bernoises en tant que sites d'implantation et publie les résultats sous forme de classement. Celui-ci doit démontrer aux communes leurs points forts et faibles en comparaison avec les autres communes concurrentes quant à l'attrait de leur site. Des entrepreneurs et entrepreneuses intéressés, mais également des cadres et experts économiques, doivent y trouver des informations et conseils utiles. Le classement représente aussi une incitation à améliorer les qualités des sites importantes sur le plan économique. Cependant, l'UCI est consciente du fait que les communes ne peuvent pas influencer elles-mêmes tous les facteurs. D'une part, les conditions-cadre cantonales et nationales jouent également un rôle, et d'autre part, leur situation géographique ne saurait être sous-estimée.

L'équipe du projet se compose comme suit: Alain Hauert (responsable UCI), Michael Kaesermann, Marcel Wasem et Leandro Zingaro (BDO S.A.)

Des exemplaires du rapport peuvent être commandés auprès de l'UCI (20 fr./ex).

Avec l'aimable soutien de nos sponsors de projet

BDO la Mobilière TALUS® Kaderselektion Assessment Personalentwicklung